

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 172

présenté par

M. Cordery, M. Arnaud Leroy, Mme Lemaire, M. Amirshahi, M. Ferrand, M. Bui, M. Féron et
M. Loncle

ARTICLE 8

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« c) Après l'avant-dernière phrase, est insérée une phrase ainsi rédigée : « Il oriente vers l'enseignement supérieur français les élèves français scolarisés à l'étranger. »; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

A l'image de ce que fait déjà l'établissement public Campus France pour les élèves étrangers scolarisés dans les pays tiers, les élèves français scolarisés à l'étranger au sein du réseau de l'AEFE ou au sein des systèmes scolaires étrangers doivent pouvoir bénéficier d'une bonne information sur l'enseignement supérieur français.